



Demande (Domaines thématique)

Aperçu !!!

Prévenir l'isolement chez les 65+

Données principales

Élément	Domaines thématique
Modules	B, D
Abbréviation	Isolement 65+
Début	01.01.2020
Fin	31.12.2022
Pays	Suisse
Cantons	NE
Lieu de la réalisation	3 communes/quartiers du canton de Neuchâtel

Organisation responsable pour la demande de financement

Nom de l'organisation	Service de la santé publique
Section	prévention et promotion de la santé PPS
Forme juridique	13
Adresse	J.-L. Pourtalès 2
NPA	2000
Lieu	Neuchâtel
Pays	Suisse
Adresse internet	www.ne.ch
Personne(s) autorisée(s) à représenter le / la requérant(e)	Lysiane Ummel Mariani, déléguée à la promotion de la santé Sabrina Rinaldo Adam, chargée de programme A&A
Tél.	032 889 52 19
E-mail	lysiane.mariani@ne.ch

Direction du projet

Nom de l'organisation	Service de la santé publique
Section	prévention et promotion de la santé PPS
Adresse	J.-L. Pourtalès 2
NPA	2000
Lieu	Neuchâtel
Pays	Suisse
Adresse internet	www.ne.ch
Titre (personne de contact)	Déléguée à la promotion de la santé
Prénom (personne de contact)	Lysiane
Nom (personne de contact)	Ummel Mariani
E-mail	lysiane.mariani@ne.ch
Tél.	032 889 52 19

Résumé

Les personnes âgées constituent le groupe démographique dont la croissance est la plus forte. Cette population reste longtemps en bonne santé. Cela grâce à suffisamment d'activité physique et une alimentation équilibrée. Les ressources personnelles et sociales sont des facteurs importants pour la santé psychique. Or, plus on vieillit plus ces ressources viennent à manquer et les risques d'isolement sont grands. Cela peut avoir des conséquences graves au niveau social et sanitaire. Notre projet a la volonté de promouvoir l'intégration sociale et les ressources sociales chez les personnes âgées par des mesures concrètes. Pour un tel projet de proximité et d'atteinte des populations les plus isolées, la participation de partenaires forts comme les communes et les ONG en lien direct avec le public cible paraît indispensable. Afin de garantir une certaine solidité scientifique et pérennité du projet une collaboration avec l'Université de Neuchâtel a également été recherchée.

Besoin objectif

Quels sont les motivations objectives (entre autres évidences scientifiques) justifiant la nécessité du projet ?

A Neuchâtel, comme partout ailleurs, la population vieillit et augmente rapidement. Grâce au PAC 65+ plusieurs mesures ont pu être mises en place notamment pour favoriser l'activité physique de seniors. Or, on sait que les personnes âgées ont un risque d'isolement souvent plus élevé que les autres classes d'âges. Malgré la volonté du canton, par manque de ressources, peu de choses ont été faites jusqu'ici pour la prévention de la solitude chez les aîné-e-s. L'appel de PSCH est l'occasion de travailler sur cette thématique et d'y apporter des solutions en collaboration étroite avec les communes (ou quartiers, le périmètre des personnes âgées est souvent assez réduit) et les personnes concernées elles-mêmes par une approche participative. C'est également l'opportunité de mettre plus de ressources dans un domaine encore peu exploré. Enfin, ce projet permettra de dégager des outils (atteinte des personnes âgées isolées) utiles pour l'atteinte des populations isolées en général.

Besoins subjectifs

Quels sont les besoins subjectifs ressentis par les groupes cibles et éventuels groupes concernés dans les settings prévus ?

Déjà lors de la rédaction du PAC 65+ les résultats de l'enquête et les nombreux contacts établis avec les partenaires travaillant directement avec les personnes âgées ont permis de dégager les thématiques sur lesquelles travailler. Activité physique, alimentation équilibrée et isolement social. Des mesures existaient déjà portées notamment par notre partenaire principal Pro Senectute. Le PAC 65+ a permis de les renforcer. Pro Senectute a déjà relevé le besoin de maintenir ou recréer le lien social chez les seniors en proposant les Tables d'hôtes. Toutefois, cela ne suffit pas pour toucher les personnes plus isolées. Dans les contacts établis avec le réseau des communes il a également été relevé que beaucoup reste à faire en termes de prévention et de rupture de la solitude. Or, par l'approche participative, il s'agira de connaître les besoins des seniors eux-mêmes sur cette question.

Expériences

Quelles expériences et approches d'autres projets peuvent-elles s'avérer utiles pour ce projet ?

Le SCSP bénéficie d'une longue expérience grâce aux PACs A&A, santé psy et dernièrement 65+. Cela lui permet d'avoir un réseau de professionnels non seulement diversifié, mais aussi solide pour mener à bien les actions sur le terrain. Pour un tel projet de proximité et d'atteinte des populations les plus isolées, la participation de partenaires forts comme les communes, via leur association faîtière l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) et le soutien du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) est indispensable. Ce projet est l'occasion de consolider et renforcer cette collaboration déjà en marche. Une collaboration sera établie également avec Pro Senectute pour son expertise dans ce domaine et le lien avec le public cible. Enfin, une collaboration avec l'Université de Neuchâtel a également été recherchée pour participer à la réalisation du projet et documenter le processus et son évolution. Cela notamment en établissant des ponts avec le projet de recherche HomeAge.

Innovation

Qu'est-ce qui rend votre projet unique et innovateur ?

Le projet est novateur à plusieurs titres.

- travail de documentation et de recherche (inventaire) inédit, réalisé en étroite collaboration avec le RUN et qui bénéficiera à toutes les communes du canton.
- Implication d'UniNe qui va cartographier les mesures existantes et les lacunes (inédit), cela permettra de cibler au plus près les besoins.
- L'approche participative (relativement nouveau) du public cible complète l'analyse des demandes et des besoins réels.
- La formation continue destinée aux décideurs locaux pour qu'ils soient sensibilisés et puissent ainsi adhérer pleinement au processus.
- Ce projet vient en complémentarité des démarches cantonales portant sur les proches-aidants.
- Enfin, le plus important, il s'agira notamment de cibler les 65+ plus isolées, c'est-à-dire bénéficiant de peu voire pas de soutien social. Ce projet permettra de dégager des outils (atteinte des personnes âgées isolées) utiles pour l'atteinte des populations isolées en général (nouveau)

Conditions-cadres

Quels sont les facteurs sociaux, culturels, politiques et juridiques qui doivent être pris en compte lors de la planification et de la réalisation du projet ? Dans quelles politiques, stratégies ou programmes votre projet est-il inséré ?

Les axes (renforcement des réseaux de soutien à petite échelle; renforcement de la santé psychique des personnes âgées; promotion d'une alimentation équilibrée; atteindre les personnes âgées socialement défavorisées) et le public cible du projet sont totalement en phase avec la politique cantonale dans ce domaine. En effet, le projet répond à des objectifs de la politique cantonale de prévention et de promotion de la santé (2016 - 2026), notamment en complément au PAC 65+. A ce titre il peut y être intégré. Les mesures proposées sont également en cohérence avec la politique médico-sociale du canton de Neuchâtel (déployée depuis 2015). Ce projet viendra en effet en complémentarité des démarches cantonales portant sur les proches-aidants et le bénévolat.

Le projet est réalisé de manière conjointe entre le SCSP, la CDC santé, l'Université de Neuchâtel et le RUN. Une rencontre entre ces acteurs a eu lieu afin de déterminer la motivation à travailler ensemble sur un tel projet ; d'en définir les contours ; de réfléchir à sa pertinence et sa faisabilité. Finalement, tous ces acteurs ainsi que la Commission CDC-santé ont confirmé leur intérêt pour le projet et leur souhait d'aller de l'avant.

Afin de garantir le succès du projet, d'autres partenaires seront sollicités, notamment Pro Senectute pour garantir le lien et la participation des personnes concernées dès le début du projet. Ces acteurs formeront le comité de pilotage.

Vision

A quel changement à long terme votre projet doit-il contribuer ?

A long terme ce projet contribue à prévenir l'isolement, promouvoir l'intégration sociale et la promotion de la santé chez les 65+. Ceci au travers des objectifs généraux suivants:

A. Renforcer les réseaux de soutien à petite échelle

D'ici 2022, au moins trois communes ou quartiers du canton de Neuchâtel auront élaboré de manière participative et mis en œuvre un plan d'action luttant contre l'isolement social des 65+, développant les réseaux de soutien à petite échelle et en assurant une promotion active.

B. Renforcer les compétences des communes en matière de promotion de la santé.

D'ici 2022, tous les nouveaux conseillers communaux auront été sensibilisés aux thématiques de promotion de la santé et plus spécifiquement de l'isolement social des 65+

Groupes cibles

Quels sont les groupes cibles du projet ?

Le public cible est la population des 65+ directement, en complémentarité des démarches cantonales portant sur les proches-aidants (voir notamment le projet « Aider les proches-aidants » qui est en liste pour un soutien du fond de Prévention dans le domaine des soins. Il s'agira notamment de cibler les 65+ plus isolées, c'est-à-dire bénéficiant de peu voire pas de soutien social.

Il est difficile de savoir le nombre de personnes potentiellement visées par le projet puisque cela dépendra des communes ou quartiers concernés. La volonté est de travailler avec des communes qui connaissent un taux de personnes âgées important. Ce que nous savons à ce stade est que le canton de Neuchâtel compte 10'708 de personnes âgées entre 65 et 79 ans et 3'493 de personnes ayant 80 ans et plus. C'est sur cette base que nous avons fait nos estimations. Nous souhaitons atteindre le public cible en collaborant avec les associations actives avec les 65+ (Pro Senectute, associations de quartier...).

	Zielwert Antrag
<input type="checkbox"/> Grossesse, nourrissons, tout-petits et âge préscolaire	0
<input type="checkbox"/> Jardin d'enfants, école primaire (passage à l'école, premiers 4 ans)	0
<input type="checkbox"/> Ecole primaire (4 années suivantes, en règle 3e à 6e classe non Harmos)	0
<input type="checkbox"/> Ecole secondaire I, Adolescence (3 années suivantes, en règle 7e à 9e classe non Harmos)	0
<input type="checkbox"/> Ecole secondaire II, Adolescence (10e année scolaire non Harmos, apprentissage, gymnase, école supérieure spécialisée, université)	0
<input checked="" type="checkbox"/> Troisième âge (à partir de 65 ans, vital)	1000
<input checked="" type="checkbox"/> Quatrième âge (à partir de 65 ans, fragil, à domicile)	500
<input type="checkbox"/> Quatrième âge (à partir de 65 ans, dépendant fonctionnellement, en maison de retraite ou EMS)	0
<input type="checkbox"/> Parents	0
<input type="checkbox"/> Enseignants	0
<input type="checkbox"/> Educateurs/éducatrices, conseillers sociaux	0
<input checked="" type="checkbox"/> Conseillers/conseillères	30
<input type="checkbox"/> Entraîneurs, coachs	0
<input type="checkbox"/> Médecins	30
<input type="checkbox"/> Soins médicaux et personnel d'assistance médicale	0
<input checked="" type="checkbox"/> Thérapeutes (physio, ergo, etc.)	30
<input checked="" type="checkbox"/> Autre personnel médical (pharmaciens/pharmaciennes, etc.)	20
<input checked="" type="checkbox"/> Personnel non médical d'établissements stationnaires et de services de soutien (visites, transports, repas à domicile)	30
<input checked="" type="checkbox"/> Partenaire/Membres de la famille	500
<input checked="" type="checkbox"/> Proches soignants	50
<input checked="" type="checkbox"/> conseillers communaux	3

Settings

Dans quels settings votre projet va-t-il intervenir ?

Le service de l'action sociale ainsi que CARITAS et le CSP, seront peut-être appelés à participer aux discussions en tant qu'experts de personnes fragiles.

-
- Etablissements éducatifs et d'accompagnement (crèches, structures d'accueil de jour, etc.)
- Ecoles, écoles supérieures etc.
- Famille
- Service de conseils, Service social
- Installations de loisirs, clubs, offre de rencontres
- Commune/Quartier
- Etablissements médicaux ambulatoires (cabinet médical, pharmacie, physio/ergo, etc.)
- Hôpital/Clinique
- Etablissement de soins, hospice
- Etablissement de jour pour personnes âgées
-

Objectifs du projet

Que voulez-vous atteindre à la fin du projet dans les settings et les groupes cibles ?

1. Concernant les personnes/groupes (comportement, compétences, etc.)

1.1 D'ici 2021 chaque commune aura documenté les difficultés d'accès à l'espace public des PA.

D'ici 2021 chaque commune/quartier participant aura documenté de manière spécifique et participative autant les difficultés d'accès à l'espace public que les ressources locales favorisant les rencontres, les activités collectives et les liens informels. Cela permettra de savoir où se situent les endroits et les causes d'inaccessibilité pour les personnes âgées.

1.2 D'ici 2021, chaque commune/quartier participant établit un inventaire des ressources.

D'ici 2021, chaque commune/quartier participant établit un inventaire des ressources et des lacunes. Il s'agira de d'établir, sur la base du travail en point 1, un inventaire des ressources disponibles dans ces communes ou quartiers pour les 65+ les plus isolés. Manifestation de restitution et d'enrichissement des résultats par focus-group. (65+, professionnel-le-s, multiplicateur-trice-s)

1.3 D'ici 2021, chaque commune/quartier aura bénéficié d'une manifestation participative.

D'ici 2021, chaque commune/quartier participant aura bénéficié d'une manifestation participative afin d'entendre les besoins des 65+ . Pour ce faire un partenariat sera mis sur pied avec les associations de quartier, Pro Senectute voire d'autres partenaires actifs avec les personnes âgées.

1.4 D'ici 2021 chaque commune/quartier participant aura dressé un plan d'action.

D'ici 2021 chaque commune/quartier dresse un plan d'action intégrant notamment:

- Sensibilisation des multiplicateurs sur : solitude, isolement social, ressources à disposition...
- Recommandations pour rendre l'espace public plus accessible et favorable à la rencontre pour les personnes âgées plus isolées
- Mise en place d'une organisation pérenne sur la thématique
- Évaluation

1.5 D'ici 2022, chaque commune/quartier aura mis en place un plan d'action.

D'ici 2022, chaque commune/quartier aura mis en place un plan d'action.

- Mise en œuvre des mesures du plan d'action
- Promotion très active de ces offres auprès des 65+ (application, porte à porte, intégration par les associations de quartier...)

2. Concernant le contexte (conditions)

2.1 D'ici fin 2020, le service de la santé publique met en place une formation destinée aux autorités communales

D'ici fin 2020, le service de la santé publique met en place une formation destinée aux autorités communales et employé-e-s communaux concernant

- Le rôle des communes en matière de promotion de la santé en général ;
- L'isolement social et l'égalité des chances de manière spécifique ;
- Les possibilités d'agir très concrètement ;
- La participation communautaire.

Mesures

Avec quelles mesures voulez-vous atteindre vos objectifs ?

Documentation des difficultés d'accès	1.1	03.02.2020 – 30.09.2020
---------------------------------------	-----	-------------------------

a. En collaboration avec les communes et Pro Senectute pour le recrutement des 65+

b. Méthodologie et mise en œuvre par UniNE incluant :

i. Observations et analyse de la commune par les chercheurs

iii. Parcours du quotidien commentés avec les 65+

iv. Entretiens avec des 65+ et des multiplicateurs

Inventorier, cartographier et faire connaître les ressources.	1.2	10.02.2020 – 31.12.2020
---	-----	-------------------------

– Géolocalisation des ressources sociales

– Création d'un outil pour faire connaître les ressources au 65+ (brochure, guichet, application...)

– Diffusion de l'outil

Mettre en œuvre une démarche participative dans les 2-3 communes/quartiers participants	1.3	30.10.2020 – 30.04.2021
---	-----	-------------------------

Manifestation participative de discussion des premiers résultats et prise en compte des avis et attentes des personnes concernées (cafés citoyens, rencontres de quartier, World café...)

Adoption d'un plan d'action dans chaque commune/quartier participant	1.4	18.01.2021 – 30.06.2021
--	-----	-------------------------

Un plan d'action est conçu et adopté par chaque commune/quartier participant

– Sensibilisation des multiplicateurs sur : solitude, isolement social, ressources à disposition...

– Recommandations pour rendre l'espace public plus accessible et favorable à la rencontre pour les personnes âgées plus isolées

– Mise en place d'une organisation pérenne sur la thématique

– Évaluation

Mise en œuvre et promotion des mesures des plans d'actions	1.5	17.01.2022 – 31.12.2022
--	-----	-------------------------

– Mise en œuvre des mesures du plan d'action par les communes/quartiers

– Promotion très active de ces offres auprès des 65+ (application, porte à porte, intégration par les associations de quartier...)

Organisation de sessions de formation continue	2.1	10.02.2020 – 31.12.2020
--	-----	-------------------------

Abordant notamment :

– Le rôle des communes en matière de promotion de la santé en général ;

– L'isolement social et l'égalité des chances de manière spécifique ;

– Les possibilités d'agir très concrètement ;

– La participation communautaire.

Une première session est prévue pour tous les nouveaux conseillers communaux du canton.

Mesures de communication

Par quels canaux voulez-vous communiquer sur votre projet ?

Une attention particulière sera mise sur la communication. S'agissant d'une approche participative il est essentiel de pouvoir travailler et réfléchir avec le public cible. Les canaux le plus utilisés par les personnes âgées seront employés pour les atteindre; une analyse devra être faite, mais à priori radio, journal et TV locale). Une information ciblée auprès des multiplicateurs (professionnels, proches aidants, familles, corps médical...) et en lien avec les personnes âgées isolées sera réalisée sous différentes formes et canaux.

Enfin, une communication séparée sera destinée aux professionnels et aux partenaires impliqués dans le projet.

- Site internet
- Journaux/Revue
- Littérature spécialisée
- Newsletter
- Médias sociaux
- Intervention radiophonique
- Télévision
- Evénements publics

Etapes du projet / Pointages

Quelles sont les étapes et pointages intermédiaires prévus pour votre projet ?

L'appel à projet est étudié et une demande est déposée à PSCH	31.08.2019
Séances internes au SCSP et avec les acteurs concernés afin de définir le processus et valider l'engagement de chacun	
Un comité de pilotage est nommé	27.01.2020
Rencontre avec tous les acteurs et partenaires potentiels pour présenter le processus et nommer le Copil. Différentes séances avec le Copil . Consolidation et validation du processus. Rédaction et signature des cahiers de charges	
Un inventaire qui cartographie et fait connaître les ressources est réalisé.	30.09.2020
Observation et analyse des sites. Manifestations participatives. Parcours commentés. Entretiens multiplicateurs. Transcription/géolocalisation-cartographie/analyse	
Une démarche participative dans les communes/quartiers participants est réalisée .	30.04.2021
Rédaction de l'inventaire des ressources. Restitution des résultats. Travail en focus group. Priorisation	
Un plan d'action pour les communes/quartiers participants est élaboré.	30.06.2021
Séance régulières avec les 3 communes. Coordination avec les partenaires locaux et le Copil. Élaboration du plan d'action pour les 3 communes. Séances avec le Copil pour le suivi du plan d'action. Finalisation des rapports. Restitution aux communes. Validation par les conseillers communaux	
Une formation organisée par le SCSP est proposée dans chaque commune/quartier participant	30.09.2021
Séances avec le Copil. Séance d'information. Élaboration d'un concept. Éléments de communication. Formation Continue	

La promotion des mesures et les plans d'actions sont mise en oeuvre	31.12.2022
Coordination avec le Copil. Mise en place d'au moins une recommandation par commune	
Le processus est proposé et promu dans d'autres communes/quartiers du canton	30.06.2023
Promotion et accompagnement pour que d'autres communes ou quartiers adoptent le processus	

Budget

Quelles sont les ressources financières nécessaires à votre projet et à quelles fins précisément ? De qui comptez-vous obtenir ces ressources ?

Nous avons établi le budget en consultant les partenaires principaux, à savoir le RUN et UniNe. Les montants indiqués sont globaux et sont susceptibles d'évoluer en fonction des différents échanges avec les acteurs et partenaires principaux. Certains éléments nous sont d'ailleurs encore inconnus à ce stade de la démarche.

Coût total	311 000
Montant demandé à Promotion Santé Suisse	300 000
Autre financement, obtenu (y inclus les ressources propres)	11 000
Autre financement, demandé / prévu	0

Classes de comptes

1 Prévenir l'isolement chez les 65+	0
1.1 Suivi et accompagnement méthodologique et scientifique (UniNe)	-65 000
1.2 Gestion de projet opérationnelle/plan d'action (RUN)	-75 000
1.3 Mise en oeuvre concrète dans les communes (RUN)	-41 000
1.4 Soutien aux 3 communes concernées pour l'élaboration des plans d'actions communaux	-50 000
1.5 Concept de formation continue (RUN)	-20 000
1.6 Evaluation	-30 000
1.7 PSCH	300 000
1.8 CSCP	11 000
1.9 Suivi et accompagnement (SCSP, ProS, Copil)	-30 000
Total global	0

Structure du projet

Quelles sont les organisations, groupes et personnes intégrées dans votre projet ?

Le projet est réalisé de manière conjointe entre le SCSP, la CDC santé, l'Université de Neuchâtel et le RUN. Afin de garantir le succès du projet d'autres partenaires seront sollicités, notamment Pro Senectute pour établir le lien et la participation des personnes concernées dès le début du projet. Ces acteurs formeront le comité de pilotage.

Participation

Comment les membres des groupes cibles doivent-ils être impliqués dans la planification, la réalisation et l'évaluation du projet ?

Nous estimons qu'un projet de ce type, pour être couronné de succès, nécessite la participation des acteurs locaux et du public cible et cela par une démarche participative. C'est pourquoi, le projet accorde une importance primordiale à la participation des communes d'une part et aux personnes âgées, notamment les plus isolées (cœur du public cible), d'autre part.

Le RUN sera au centre de la conception et de la mise en oeuvre du projet.

Les ONG en lien avec les personnes âgées seront également partie prenante de la réflexion et de la réalisation du projet

Enfin, les personnes âgées seront appelées à participer à des focus group afin de commenter les mesures proposées

Compétences

De quelles compétences/qualifications dispose votre équipe de projet ou des collaborateurs externes ?

Le SCSP, le RUN ainsi que le UniNe disposent de compétences de gestion de projets.

Chaque partenaire a déjà une solide expérience dans ce domaine.

Le RUN connaît bien le domaine des seniors et s'appuiera sur Pro Senectute pour compléter les lacunes le cas échéant.

L'université de Neuchâtel est experte dans la recherche donc pour toute la partie documentation et inventaire. Elle a une solide expérience en processus participatifs. Elle va tout prochainement se consacrer à une recherche sur le mode de logement des personnes âgées HomeAge.

- Gestion du projet
- Comptabilité
- Savoirs scientifiques (alimentation et mouvement ou santé psychique)
- Connaissances des groupes cibles et cadres sociaux
- Communication, marketing
- Recherche de fonds
- Evaluation
- Pédagogique et/ou didactique

Collaboration

Avec quelles organisations, programmes, projets ou personnes clés avez-vous prévu de collaborer pour mieux atteindre les objectifs du projet ?

Le projet est réalisé de manière conjointe entre le SCSP, la CDC santé, l'Université de Neuchâtel et le RUN.

Afin de garantir le succès du projet d'autres partenaires seront sollicités, notamment Pro Senectute pour garantir le lien et la participation des personnes concernées dès le début du projet. Ces acteurs formeront le comité de pilotage.

Durabilité

Comment la durabilité des mesures sera-t-elle assurée ?

Nous estimons que grâce à l'accompagnement scientifique et méthodologique de l'UniNe et la prise en charge du projet par le réseau urbain neuchâtelois (RUN) ainsi que la participation d'ONG locales et enfin du public cible lui-même, ce sont les garanties de la réalisation d'un concept solide et viable qui pourra facilement être repris par d'autres quartiers et/ou communes.

Multiplication

De premières réflexions ont-elles déjà été faites pour une réalisation ultérieure du projet dans d'autres régions ?

Le déploiement du processus est un des objectifs du projet. Il s'agit, pendant les 3 années à venir, de définir les contours et contenus du processus avec tous les acteurs. Après une première phase de recherche et d'analyse, qui permettront d'affiner le concept de départ, le projet sera testé dans 3 communes ou quartiers définis par les partenaires. Ce temps de pilotage permettra, le cas échéant, de faire les réglages pour la bonne marche du projet dans un autre quartier ou commune.

Autant le SCSP que le RUN sont des entités cantonales qui visent le déploiement des mesures sur tout le territoire neuchâtelois. C'est dans cette vision que le projet est conçu dès le départ.

Evaluation

Quelles sont les mesures que vous avez déjà réalisées ou planifiées pour vérifier les progrès ou pour évaluer les effets du projet ? Prière de les décrire brièvement. Avez-vous procédé vous-même à cette/ces évaluations(s) ou en avez-vous chargé un responsable externe ?

Nous avons prévu de faire des autoévaluations régulièrement (via les rapports intermédiaires et ceux qui seront rédigés à la fin du projet). Grâce aux indicateurs disponibles pour chaque objectif nous aurons une bonne partie de l'évaluation.

A. Renforcer les réseaux de soutien à petite échelle.

Indicateurs :

- Nombre de communes ou quartiers ayant développé un plan d'action
- Nb. de mesures mises en place
- Nb. de ressources inventoriées
- Nb. de 65+ ayant participé à l'élaboration du projet
- Nb. de 65+ bénéficiant des mesures mises en place

B. Renforcer les compétences des communes en matière de promotion de la santé.

Indicateurs :

- Implication active de la CDC-santé
- Nb. de sessions de formation
- Nb de conseiller-e-s et employé-e-s communaux ayant participé

Nous avons mis au budget un montant pour l'évaluation équivalent au taux de 10% du montant global. A ce stade, nous n'avons par encore défini s'il s'agira d'un évaluateur externe ou non. Cette question est fondamentale puisque d'une bonne évaluation se dégage les bonnes recommandations. Cette question sera analysé par le Copil.

Observations et questions

Merci de prendre en considération la note de cadrage ainsi que le budget joints